

# Charte Investissement Responsable



Octobre  
2023

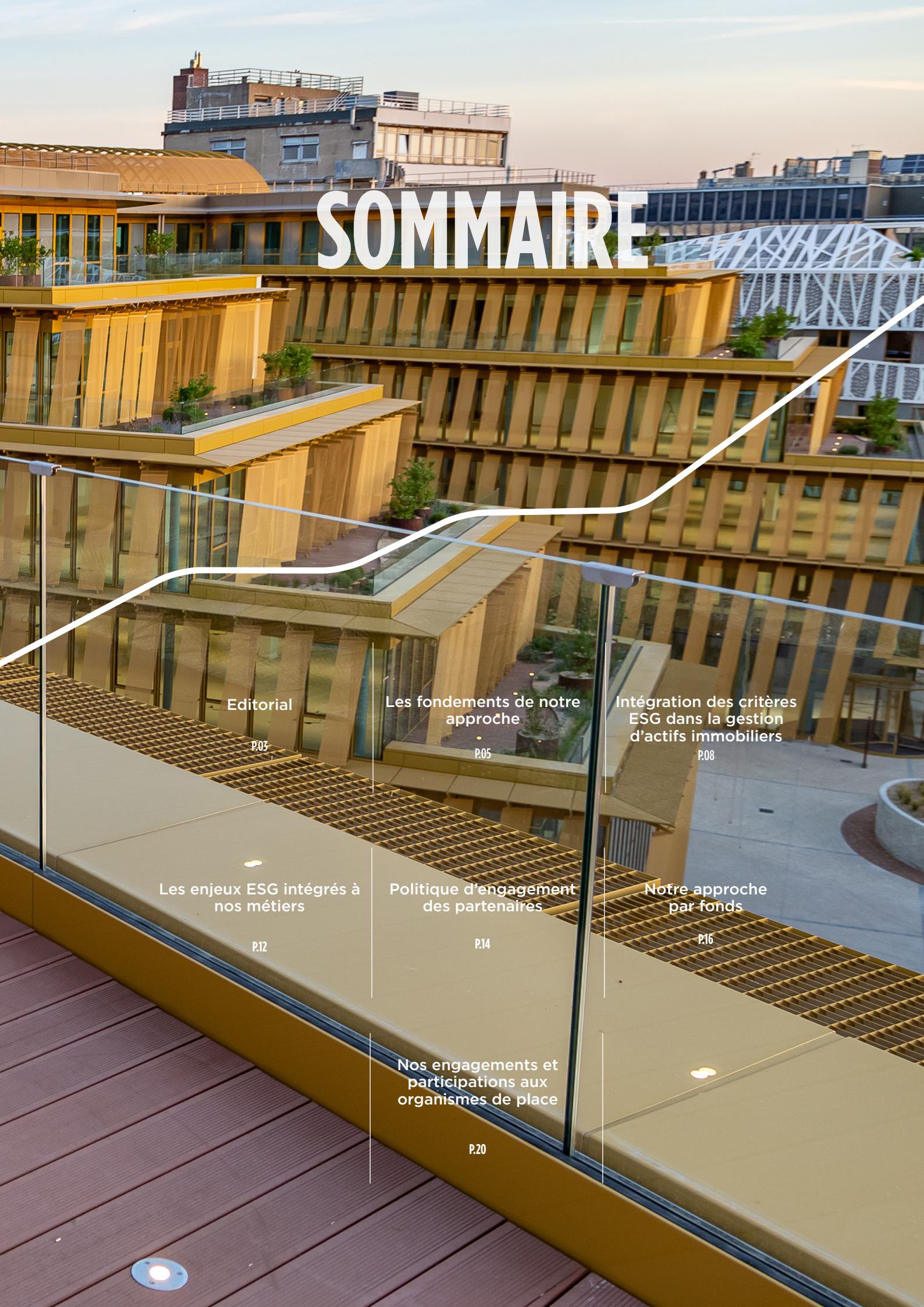


**Page Sommaire**

Photographie : Immeuble Floresco @myphotoagency

**Page de couverture**

Photographie 1 : Immeuble The Curve  
Photographie 2 : @gettyimage



# SOMMAIRE

<b>Editorial</b> P.03	<b>Les fondements de notre approche</b> P.05	<b>Intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs immobiliers</b> P.08
<b>Les enjeux ESG intégrés à nos métiers</b> P.12	<b>Politique d'engagement des partenaires</b> P.14	<b>Notre approche par fonds</b> P.16
		<b>Nos engagements et participations aux organismes de place</b> P.20

# Editorial

L'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs d'Amundi depuis sa création en 2010. Convaincue que les entreprises et les acteurs financiers portent une responsabilité particulière pour répondre aux grands enjeux actuels, Amundi entend jouer un rôle actif dans l'évolution de nos sociétés vers un modèle de développement plus durable.

En tant que gérant d'actifs responsable, Amundi prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement comme dans la gestion tout au long de la période de détention. Amundi s'engage à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique ambitieuse d'engagement et de stratégies d'investissement durable, en développant notamment des fonds à impact.

**L'objectif  
poursuivi  
est double**

**Créer de la valeur à long terme pour les portefeuilles de nos clients ;**

**Impulser un changement positif pour la société. En améliorant la performance ESG des actifs immobiliers sous gestion.**

Avec une méthode d'analyse ESG adaptée à chaque stratégie, notre politique d'investissement responsable couvre les 6 expertises constituant la plateforme Amundi Actifs Réels & Alternatifs : immobilier, multi gestion, dette privée, capital-investissement, infrastructures vertes, plateforme de fonds alternatifs.



Immeuble Enjoy @LaurentZylberman



# Amundi Actifs Réels & Alternatifs matérialise son engagement en faveur de l'investissement responsable à travers 3 axes :



## Agir pour le climat

La lutte contre le dérèglement climatique ne fait plus l'objet de débats. Elle est l'affaire de tous, pour les décennies à venir.

Amundi Actifs Réels & Alternatifs, en tant qu'acteur engagé, développe des solutions répondant aux enjeux climatiques actuels (financement de la transition énergétique, investissement visant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, etc.).

## Accroître la transparence

Nous voulons que nos clients, nos investisseurs aient une pleine confiance en notre capacité d'investir de façon durable. Nous nous devons donc de leur donner les moyens de comprendre notre action en la matière.

C'est pourquoi nous souhaitons quantifier les actions entreprises à travers nos fonds sous gestion, avec des indicateurs clairs et précis. La transparence en matière d'investissement responsable est clé, car pour avancer ensemble, nous devons être capables de mesurer les progrès accomplis.



## Aligner les intérêts de toutes les parties prenantes

Nous restons exigeants, autant envers nous-même qu'envers les entreprises et les projets que nous finançons ainsi que tous les acteurs de notre écosystème (fournisseur, locataire, property manager, etc.).

Nous souhaitons construire avec tous le cadre nécessaire à notre progression en matière d'investissement et de gestion durable des actifs. Le dialogue, l'écoute, le respect de l'ensemble de nos parties prenantes sont autant de valeurs constitutives de notre marque de fabrique pour trouver les incitations adéquates qui encouragent chacun à avancer dans la bonne direction.

Dans cette optique, Amundi Immobilier, en tant que filiale dédiée à la gestion d'actifs immobiliers, s'inscrit pleinement dans la démarche d'investissement responsable d'Amundi. Elle intègre de manière rigoureuse les critères ESG dans la gestion de ses fonds immobiliers et met en œuvre une politique d'Investissement Responsable fondée sur les trois piliers essentiels de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance.

Notre objectif est de promouvoir activement le développement d'actifs immobiliers durables et de contribuer de manière significative à la transition vers un modèle de développement plus responsable et respectueux de l'environnement.

Pour cela, nos équipes s'investissent au quotidien pour améliorer l'impact de nos activités sur l'environnemental et répondre au mieux aux enjeux sociétaux qui émergent.

Cette charte a pour ambition de décrire les grands principes de notre action sur les aspects ESG en immobilier. ●

# Les fondements de notre approche

**A**près avoir mené à bien son plan ESG 2018-2021 et consolidé sa position de leader en matière d'investissement responsable<sup>(1)</sup>, Amundi s'est fixé fin 2021 de nouveaux objectifs ESG avec un plan à 3 ans.

Le nouveau plan d'actions nommé « Ambition 2025 » a pour objectifs d'aller plus loin dans les ambitions portées en matière d'investissement responsable sur nos solutions d'épargne, d'engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif transition Net Zéro 2050, et d'assurer l'alignement de nos collaborateurs et de nos actionnaires sur ces nouvelles ambitions.

Pour plus d'informations : <https://www.amundi.com/globaldistributor/Responsible-Investing/Amundi-s-ESG-Ambition-2025>

Pour la mise en œuvre de cette politique, Amundi s'appuie sur une méthode d'analyse ESG adaptée à chaque stratégie. Cette approche s'étend à la division Amundi Actifs Réels & Alternatifs, qui englobe plusieurs expertises telles que l'immobilier, la multi gestion, la dette privée, le capital-investissement, les infrastructures vertes, la plate-forme de fonds alternatifs.

Afin de renforcer notre engagement dans l'investissement responsable, nous avons créé en 2021 une communauté interne au sein de la division Amundi Actif Réel & Alternatifs (ARA). Cette Communauté regroupe des collaborateurs provenant de divers domaines tels que les départements : juridique, conformité, gestion, ESG, commercial et communication.

Les rencontres régulières au sein de cette Communauté permettent d'échanger sur les évolutions réglementaires, de partager des bonnes pratiques et des informations pertinentes relatives à l'investissement responsable. Cette collaboration interne assure une approche cohérente et harmonisée de l'ESG au sein de toutes les équipes d'ARA.

Pour plus d'informations sur la politique d'Amundi Actifs Réels : [https://www.amundi.fr/fr\\_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels](https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels)

Dans la continuité des engagements du Groupe, Amundi Immobilier a mis en place, dès 2010, des actions en faveur de l'investissement responsable. Ces initiatives démontrent son souci constant de concilier performance économique et prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Vous trouverez ci-contre la chronologie de nos pratiques.

De plus, en adéquation avec l'approche ARA, la division Amundi Immobilier a mis en place une instance de gouvernance spécifique en matière d'investissement responsable. ●

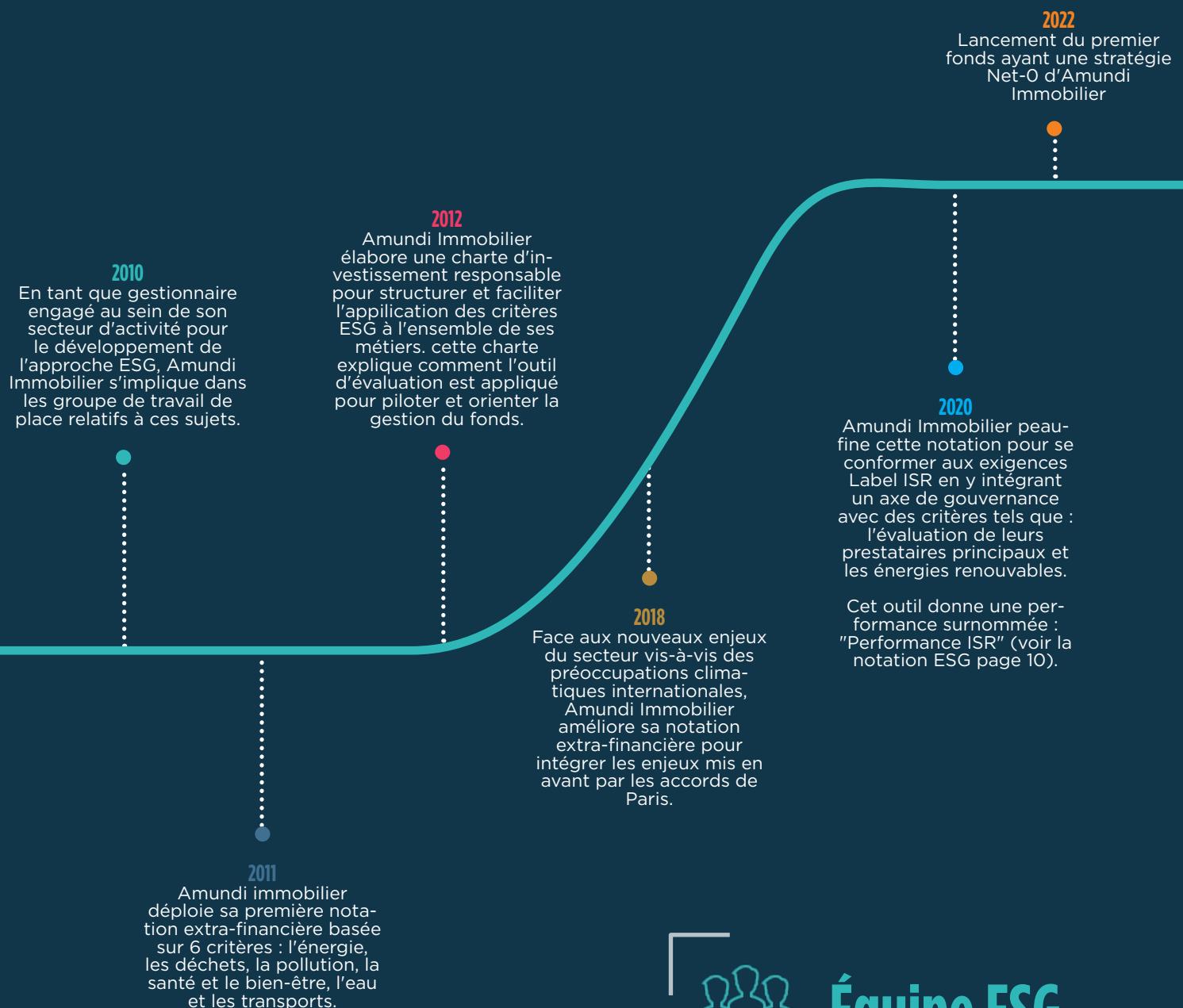
## Comité ISR Immobilier

qui a pour objectif de centraliser les sujets en lien avec les thématiques ESG (outils, réglementations, etc.) afin d'établir une feuille de route sur ces thématiques. Le comité ISR a également pour objectif d'assurer le suivi des enjeux liés à l'obtention du Label ISR pour les fonds gérés par Amundi immobilier.



(1) <https://legroupe.amundi.com/notre-approche-esg#chapter9820>

# Chronologie de la méthodologie ESG d'Amundi Immobilier



## Équipe ESG

QUI SE CHARGE :

- du suivi de la réalisation des notations ESG de chacun des immeubles,
- de la réalisation de la notation des principales parties prenantes (property manager ; facility manager ; promoteurs),
- de l'analyse ESG globale des fonds,
- du suivi des ratios extra-financiers, notamment réglementaires,
- de l'accompagnement des différentes équipes pour s'aligner aux exigences des labels et suivre les objectifs du fonds,
- de la formation des équipes aux évolutions réglementaires
- du reporting annuel sur la performance extra-financière des fonds.



# Intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs immobiliers

Notre engagement responsable repose sur l'intégration des trois piliers Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G), dans notre méthodologie d'analyse<sup>(2)</sup> et de gestion des actifs immobiliers. Ainsi, notre évaluation de la performance extra-financière est totalement adaptée à cette classe d'actif particulière et permet de couvrir toutes les typologies d'immeubles (bureaux, commerces, hôtels,...).



## Pilier Environnement

Il s'agit de mesurer la performance environnementale intrinsèque de l'immeuble comprenant notamment la performance énergétique, les émissions carbone mais également la qualité des équipements de distribution d'eau.



## Pilier Social

Il s'agit de mesurer la qualité des immeubles à travers l'évaluation de la qualité des équipements et des services mis à disposition des utilisateurs.



## Pilier Gouvernance

Il s'agit de mesurer la qualité de la gestion de l'immeuble et de l'implication des parties prenantes clés dans notre démarche responsable.

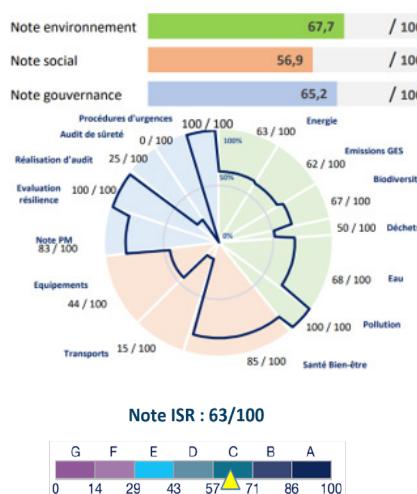
En intégrant les enjeux ESG, nous cherchons donc à garantir que notre société de gestion opère de manière responsable, contribue au développement durable ainsi qu'à la transition écologique et participe à l'amélioration de la qualité de vie des parties prenantes de nos projets immobiliers. Nous avons donc développé une méthodologie d'analyse ESG basée sur les trois piliers ESG en intégrant les thématiques les plus pertinentes pour l'immobilier. Celle-ci sera revue régulièrement et pourra faire l'objet de mises à jour chaque fois que de besoin.

(2) Les détails concernant les critères de notation sont disponibles dans la section « Méthodologie » du présent document.



# Notre méthodologie de notation ESG

Amundi Immobilier a décliné la politique d'Investissement Responsable d'Amundi Group afin de la rendre compatible avec la gestion d'actifs réels (immobiliers).



La notation ESG d'Amundi Immobilier<sup>(3)</sup> évalue chaque immeuble sur 14 thématiques réparties sur les 3 piliers ESG – E(vert), S (orange) et G (bleu). Ces 14 thématiques sont constituées par l'analyse de 47 critères au niveau de l'immeuble. L'agrégation des thématiques évaluées se traduit par une Note ISR (voir image ci-contre) allant de 0 à 100. Cette note classe les actifs sur une échelle de A à G, la meilleure note étant A (100).

Cette évaluation permet d'avoir une vision complète des performances de l'immeuble, d'estimer et prévoir les plans de travaux à mettre en œuvre pour améliorer sensiblement les performances environnementales, sociale et de qualité de gouvernance du bâtiment et d'identifier les potentiels de certification et/ou de label. ●

(3) Méthodologie d'évaluation version 2021

## Figurent dans la fiche de synthèse de l'audit réalisé sur chacun des actifs

**Une carte d'identité de l'actif** regroupant l'ensemble des informations pertinentes à son identification



**Les dernières performances environnementales connues :** performance énergétique, performance carbone et performance eau. Ces performances sont établies par rapport aux consommations relevées de l'immeuble

**Une évaluation du risque réglementaire** qui traduit la conformité de l'actif face aux réglementations environnementales auxquelles il est assujetti



**Le bilan carbone des actifs** (scopes 1 à 3)<sup>(4)</sup> qui correspond aux risques financiers liés à l'exposition de l'actif à une future taxation carbone en fonction de son bilan carbone actuel

**Risques liés à la perte de biodiversité** via le calcul de la part des surfaces végétalisées afin d'évaluer l'artificialisation des espaces



(4) Source : Base Taloen de l'Observatoire de l'Immobilier Durable  
Scope 1 : concerne les émissions directes de GES du bâtiment : combustion des sources fixes (fioul, gaz, combustibles liés aux chaudières) et mobiles (flotte de véhicules de l'entreprise) et fuites de fluides frigorigènes.  
Scope 2 : concerne les émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour le chauffage, la climatisation ou l'éclairage.  
Scope 3 : concerne les émissions hors énergie liées à l'ensemble de la chaîne de valeur tels que ou de services, déplacements des salariés, gestion des déchets etc.

## Le processus mis en place pour la réalisation de l'évaluation des actifs suit

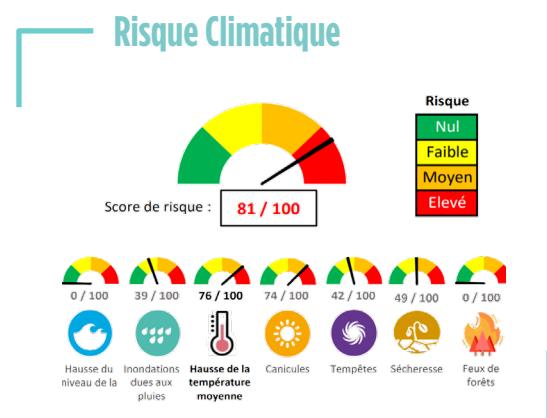
# 7 étapes

1. Déclenchement du processus par l'Asset-manager ou investisseur
2. Echange d'informations avec les PM et les conseillers techniques
3. Demande d'informations auprès des locataires via les PM
4. Traitement documentaire
5. Visite de l'actif (systématique en France et si nécessaire à l'étranger)
6. Etude livrée à Amundi Immobilier (délai de 4 semaines)
7. Renouvellement de l'analyse à minima tous les trois ans ou à chaque évolution notable de l'actif

A l'issue de ces étapes, la notation est livrée à l'équipe ESG, qui préalablement à la décision d'investissement finale remettra un avis sur la performance extra-financière de l'actif visé et sa compatibilité avec les ambitions ESG du fonds acquéreur.

En complément de cette notation, nous évaluons 7 des principaux risques physiques liés aux changements climatiques qui pourraient survenir sur les actifs immobiliers. Ces risques physiques sont la résultante du rapport entre trois analyses

- a. La géolocalisation de l'actif qui permet d'établir son exposition aux changements climatiques
- b. La capacité de l'actif à y résister au travers de ses équipements
- c. Les facteurs aggravants pouvant se situer dans son environnement proche





# Les enjeux ESG intégrés à nos métiers

Immeuble L'Académie

## L'application de nos outils à l'Asset Management

Cet outil d'analyse ESG est utilisé par les Asset Managers comme un outil d'analyse et de prise de décision.

Il permet d'identifier les points faibles et les points forts de l'actif sur les 3 piliers ESG et donc de définir un plan d'action pour favoriser la progression de l'immeuble sur ces thématiques. Le renouvellement de l'analyse dans le temps permet de suivre la mise en place de ces actions et mesurer leurs impacts.

L'Asset Manager est donc l'acteur qui, par sa gestion attentive et sa vision précise des caractéristiques de chaque immeuble, connaît et identifie les pistes d'améliorations de ces derniers.



## L'application de nos outils au Fund Management

Cet outil d'analyse ESG est utilisé par les Asset Managers. La cartographie permet de consolider les données ESG des actifs à l'échelle d'un fonds, devenant ainsi un outil de pilotage et d'aide à la décision de stratégie patrimoniale et d'allocation d'actifs pour le Fund Manager.

Cet outil permet d'orienter la stratégie des fonds lors du lancement de nouveaux produits, notamment dans le cadre de la définition des qualités et des performances des actifs devant être acquis par ces fonds. Notre outil, en permettant de déterminer les axes d'amélioration des immeubles, rend possible la quantification financière des vecteurs de progrès au travers du plan pluriannuel de travaux. Cela favorise également leur intégration dans le business plan du fonds pour un meilleur pilotage de sa performance.

Enfin, celui-ci permet de mesurer la capacité d'amélioration des performances extra-financières « verdissement » et le comportement vertueux des fonds évalués. Cela constitue un atout fort pour les investisseurs qui peuvent ainsi en apprécier les qualités ESG.

## L'application de nos outils à l'investissement / cession

Toute opportunité d'investissement comporte un audit préalable réalisé par nos équipes d'acquisition dans le cadre des due diligences d'acquisition. Ces dues diligences portent sur l'actif lui-même, mais également sur les principales contreparties impliquées dans l'opération. Dans le cadre de la construction d'un bâtiment (Acquisition en VEFA) et autres grands travaux, une analyse sur plan est réalisée pour identifier les futures performances ESG de l'actif. Une nouvelle analyse est réalisée un an après la fin de la construction pour vérifier les hypothèses qui avaient été retenues.

Dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment existant, les due diligences techniques et environnementales doivent permettre d'identifier et de maîtriser les risques de pollution existants ou d'évaluer la faisabilité et l'évaluation technique et financière des travaux nécessaires pour amener l'immeuble au niveau de performance souhaité par le fonds.

Ainsi, notre outil est tout autant utilisé dans la sélection des actifs à acquérir que dans l'identification de ceux sur lesquels des travaux doivent être entrepris. Il peut également être utilisé lors du processus de cession pour identifier les actifs les moins performants de nos fonds ou qui ne sont plus en ligne avec la stratégie du fonds propriétaire. ●

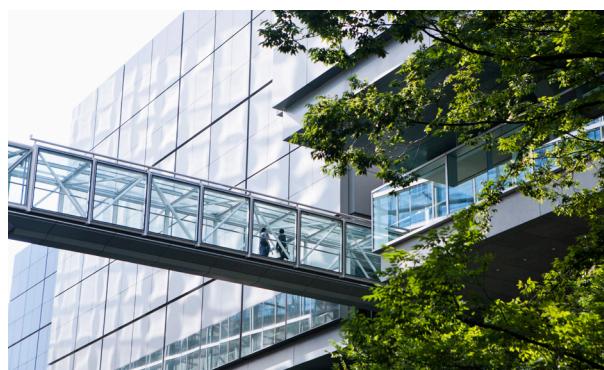


# Politique d'engagement des partenaires

**U**ne politique d'engagement à destination des principales parties prenantes de l'immeuble est mise en œuvre. Elle se matérialise notamment par une évaluation des pratiques des différents acteurs concernés. Amundi Immobilier s'est d'ailleurs engagé à noter l'ensemble de ses acteurs avant 2024.

*Pour plus d'informations, la politique d'engagement pratiquées par Amundi Immobilier est disponible sur le site internet de la Société de Gestion « [www.amundi-immobilier.com](http://www.amundi-immobilier.com) ».*

**Cette politique se traduit par la mise en place d'une Charte Fournisseur qui évalue la capacité de contribution de la contrepartie à l'amélioration des pratiques du secteur.** L'ensemble des prestataires (Property Managers - « PM », Facility Managers - « FM », Promoteurs) doivent adhérer à la Charte Fournisseur pour conserver ou souscrire un nouveau contrat. La Charte Fournisseur se base sur 11 principes qui reprennent les fondamentaux de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du secteur de l'immobilier.



## FACILITY MANAGERS ET PROMOTEURS IMMOBILIERS

Amundi Immobilier soumet, pour engagement, à tous ses prestataires de Facility Management et de Promotion immobilière, la charte fournisseur ainsi que le questionnaire qui leur est dédié. A réception une notation du prestataire est réalisée.



**Cette Charte Fournisseur est accompagnée d'un questionnaire qui a pour but d'évaluer l'approche ESG portée par les parties prenantes clés sur chacun des 11 principes de la Charte et donne lieu à une notation sur 20.**

Le questionnaire s'intègre dans une démarche engagée et responsable et se veut un vecteur de progrès, de dialogue et d'innovation pour chacun. Le but de ce dernier n'est pas d'imposer des contraintes supplémentaires à ces différents acteurs mais de les accompagner dans l'intégration des critères ESG soulignés dans la charte fournisseur dans leur gestion au quotidien. On retrouve par exemple les questions suivantes :

*Question du Principe 3 : « Quel est le pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de la structure ? »*

*Question du Principe 4 : « Avez-vous formalisé une politique d'achats responsables ? »*

*Question du Principe 7 : « Dans le cadre des opérations de travaux, rénovation, restructuration ou démolition conduites pour le compte d'Amundi Immobilier, favorisez-vous l'introduction de vos déchets et matériaux dans les filières de l'économie circulaire ? »*

*Question du Principe 8 : « Déployez-vous des services au sein des actifs dans le but de favoriser le bien-être des utilisateurs ? »* ●

## PROPERTY MANAGERS

Amundi Immobilier soumet, pour engagement, à tous ses prestataires de property management, la charte fournisseur ainsi que le questionnaire qui leur est dédié. Le questionnaire rempli par chaque Property Manager permet d'établir une notation réalisée et d'identifier des axes d'amélioration. Amundi Immobilier collabore avec ce dernier s'il le souhaite, pour l'assister dans la définition des axes de progrès permettant d'adapter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la société.



# Notre approche par fonds

Immeuble Coeur Défense 2

# Approche Globale

Le process d'Investissement Responsable d'Amundi Immobilier<sup>(5)</sup> se décline pour chaque actif immobilier<sup>(6)</sup> dont il assure l'asset management à l'exception des fonds dont le ou les investisseurs majoritaires auraient émis le souhait de développer une stratégie alternative. Chacun des actifs sous gestion d'Amundi Immobilier fait l'objet d'une analyse ESG et d'un suivi dans le temps de ces résultats.

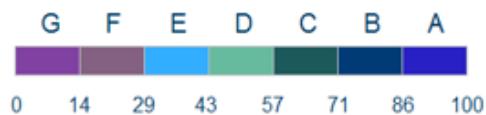
Plusieurs critères permettent au travers des outils présentés précédemment d'établir un bilan ESG de l'immeuble et ainsi situer ses performances globales et identifier les leviers d'améliorations disponibles sur celui-ci.

La note sur 100 octroyée à chaque actif dans le cadre de notre évaluation ESG présentée ci-avant est transformée en une notation de A à G ; A représentant la meilleure note. L'intervalle [0 ; 100] est en effet découpé en 7 intervalles égaux (voir le curseur ci-dessous). Chacun de ces

intervalles représentant une lettre de A à G. Un score inférieur à 14 amène une note de G et une note supérieure ou égale à 86 entraîne un score équivalent à A.

La présente Charte d'Investissement Responsable s'applique à l'ensemble des fonds sous asset management interne ainsi que sur les fonds tiers à la demande des clients/investisseurs. Les SCPI fiscales n'entrent pas dans le champ d'application de la méthodologie de notation ESG.

Hors actifs ou portefeuilles en cours d'arbitrage. ●



## Une approche dynamique

**L'application de notre process d'Investissement Responsable se décline tout au long du cycle de vie de l'immeuble :**



Immeuble Hekla  
@Thierry Lewenberg-Sturm

### À l'acquisition :

notre Outil d'Audit mesure les performances ESG des actifs permettant d'exclure, lors des acquisitions, tout actif noté F ou G. Cette procédure fait l'objet d'un contrôle régulier.



Immeuble Max & Moore @vero

### En phase de gestion courante :

révision de la notation tous les 3 ans, ou chaque fois que des évolutions notables surviennent sur l'immeuble.

(5) La présente Charte d'Investissement Responsable s'applique à l'ensemble des fonds sous asset management interne ainsi que sur les fonds tiers à la demande des clients/investisseurs. Les SCPI fiscales n'entrent pas dans le champ d'application de la méthodologie de notation ESG.

(6) Hors actifs ou portefeuilles en cours d'arbitrage

# Approche Spécifique

Au travers de sa gestion, Amundi Immobilier propose et encourage ses investisseurs à mettre en place pour leurs fonds immobiliers des stratégies prenant en compte de manière active les paramètres de l'ESG. Aussi, certains fonds déploient des stratégies plus engagées telles que le Label ISR des fonds immobiliers, l'impact, le Net Zéro... qui visent à favoriser l'amélioration des performances ESG des actifs et donc du fonds, permettant ainsi de proposer des solutions d'investissement répondant aux enjeux sociétaux actuels.

Les modalités d'application spécifiques de ces stratégies sont alors décrites dans la documentation de chacun des fonds concernés. ●



REPUBLICHE FRANCAISE

## LABEL ISR IMMOBILIER

- La labellisation ISR obtenue garantie ainsi à l'investisseur un bon niveau de prise en compte des thématiques ESG dans la gestion du fonds.
- La labellisation ISR n'est pas la seule stratégie adoptée sur les fonds immobiliers.



**La création d'un fonds Santé en octobre 2022 par Amundi Immobilier**, visant à constituer un patrimoine immobilier, principalement en France et en zone euro, en lien avec le secteur de la santé, du bien-être et de la dépendance

## La création du premier fonds Net-Zero d'Amundi Immobilier.

Ce fonds s'engage à adopter une stratégie compatible avec la neutralité carbone au niveau planétaire en adoptant des mesures visant à favoriser une diminution drastique des émissions de gaz à effets de serre des actifs du fonds



## EXIGENCES

1

Définir et communiquer les objectifs recherchés au travers de la prise en compte des critères ESG

2

Mettre en place une méthodologie d'analyse de la performance ESG des actifs en phase d'acquisition et tout au long de leur période de détention

3

Expliquer la manière dont il prend en compte les résultats de l'analyse ESG dans les décisions d'investissement

4

Mettre en œuvre les moyens et outils nécessaires pour engager toutes les parties prenantes dans la démarche

5

Communiquer de manière transparente sur la stratégie et les résultats

6

Mettre en place un dispositif de mesure et de suivi pour évaluer les impacts de la stratégie mise en œuvre

Source : Fiche Label ISR, OID 2020



Immeuble Hekla @AJN



# Nos engagements et participations aux organismes de place

**A**mundi Immobilier adhère à la Charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR en immobilier de l'Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM). **De plus, Amundi Immobilier a activement contribué au groupe de travail pour la création du label ISR dédié aux fonds Immobiliers au sein de cette même structure.**

Amundi Immobilier est également l'un des membres fondateurs de **l'Observatoire de l'Immobilier Durable** (OID). L'OID est un espace d'échanges qui vise à favoriser l'émergence de pratiques durables dans l'immobilier français. Elle associe les acteurs privés et publics dans une vision partagée autour de sa raison d'être : « Penser l'immobilier responsable ».

En parallèle, Amundi Immobilier a décidé de mettre en place un axe biodiversité dans sa politique d'Investissement Responsable en devenant notamment entreprise mécène et partenaire du « Biodiversity Impulsion Group » (<https://biodiversity-impulsion-group.fr/initiative-big/>).



En parallèle, Amundi Immobilier soutient la mise en place du programme « European Sustainable Real Estate Initiative - ESREI » porté par l'OID visant à rassembler les acteurs européens du secteur autour des enjeux ESG et de l'état de la réglementation en la matière à travers l'Europe.

La société de gestion adhère également à **l'Association BBCA (Label Bas Carbone)**. Le label BBCA atteste de l'exemplarité de l'empreinte carbone d'un bâtiment. Il quantifie et valorise, grâce à une mesure certifiée indépendante, la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie (construction-exploitation-fin de vie-stockage carbone), réalisées grâce à la mise en œuvre de pratiques bas carbone vertueuses. ●



Immeuble Majunga @myphotoagency

## MENTIONS LÉGALES

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenues à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis.

Amundi Immobilier n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Amundi Immobilier, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi Immobilier ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933.  
Toutes les marques et logos utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.  
Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois d'Octobre 2023  
Amundi Asset Management, "Société par actions Simplifiée" SAS, ayant son siège social 91-93, boulevard Pasteur, 75015 PARIS, immatriculée sous le n°Siren 437 574 452 RCS Paris. Amundi Asset Management est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 04000036

Édité par Amundi Immobilier, Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660€. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 07000033. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 315 429 837 RCS Paris.

**SOURCE**

Amundi Immobilier

Octobre 2023

**PHOTO CREDITS**

© Getty Images, ©myphotoagency

© LaurentZylberman © AJN © Vero  
@Thierry Lewenberg-Sturm

© Amundi Actifs Réels & Alternatifs



[amundi-immobilier.com](http://amundi-immobilier.com)

